



**DELIBERATION n° Del.2023-XI-197**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre  
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 5  
- absents ou excusés : 0  
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le  
20 DEC. 2023

De la publication le  
20 DEC. 2023

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,  
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,  
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre  
PORTIER, *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane  
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET  
(*J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47*) Florence GONZALES, Gilles  
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,  
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-  
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves  
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique  
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès  
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a  
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe  
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise  
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

**ABSENTS :**

**Secrétaire de Séance** : Bernard PAJANI

**Cession gratuite de deux parcelles de terrain cadastrées section F n°443 et 2488 appartenant à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy au profit de la Commune de Faverges-Seythenex situées à Favergettes**

**Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire**

Suite aux travaux de restauration des berges du ruisseau dénommé Saint-Ruph réalisés en 2018 par la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, ayant la compétence de la gestion des rivières, il était nécessaire pour elle d'être propriétaire des parcelles longeant le ruisseau facilitant ainsi l'accès aux berges du cours d'eau pour son entretien.

De ce fait la CCSLA a acquis les parcelles cadastrées section F n°443 et 2488 situées à Favergettes selon le plan joint en annexe et sur lesquelles une partie d'un ouvrage de protection : « la digue dite de Favergettes », a été réalisée.

Par délibération n°07/2023 du 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire de la CCSLA a acté la cession à titre gratuit des deux parcelles citées ci-dessus au profit de la Commune.

Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy conformément à la délibération communautaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- ✚ **APPROUVE** la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section F n°443 et 2488 appartenant à la CCSLA au profit de la Commune de Faverges-Seythenex selon les conditions indiquées ci-dessus,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

**29 voix POUR et 4 abstentions**

Abstentions : 4

Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI

Le Maire,  
Jacques DALEX